

# Créer une FSE en maternité

La prise en charge à 100% maternité commence au début du 6ème mois de grossesse et s'arrête 12 jours après l'accouchement. Elle génère une prise en charge intégrale du tiers-payant AMO.

## 💡 Avant de commencer :

Pour plus de détails sur la procédure complète de facturation, nous vous invitons à consulter les articles suivants :

- 👉 [Créer une FSE avec Carte Vitale](#)
- 👉 [Créer une FSE dégradée sans Carte Vitale](#)

Ces articles détaillent les étapes générales de création d'une FSE, que ce soit en mode sécurisé (avec carte) ou dégradé (sans carte). Le présent article se concentre uniquement sur le cas spécifique de la maternité.

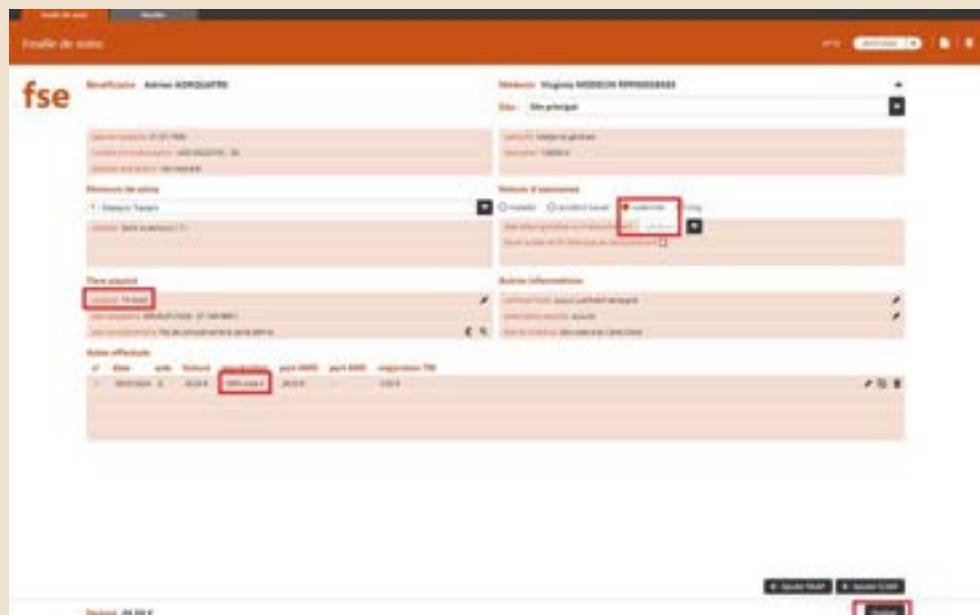


## Cas 1 : Avec la Carte Vitale

Lors de la création d'une Feuille de Soins Électronique avec Carte Vitale, la maternité n'est pas automatiquement détecté par le logiciel.

Une fois la FSE créée, se rendre dans la section « Nature d'assurance », puis cocher la case « Maternité » : Noter la date de conception présumée ou d'accouchement dans le champ dédié.

La nature d'assurance en maternité active le tiers payant AMO, il n'y aura donc rien à régler pour le patient





## Cas 2 : En mode dégradé (sans Carte Vitale)

Lorsque la FSE est réalisée sans Carte Vitale, l'appel au téléservice ADRI permet de récupérer les droits du patient.

Toutefois, s'il faut sélectionner manuellement un taux pour exonération maternité, il convient de choisir l'attestation suivante dans la liste proposée : Attestation AMO > Libellé de l'attestation > Non exonéré

**Informations Sésam Vitale dégradé**

Identité bénéficiaire	Nom usuel: ISSNER	Prénom: NATACHA
	Nom famille: ISSNER	
	Date naissance: 01/01/1950	Rang naissance: Pas de jumeau ou pr...
	NIR: 2501962643002	Type identification: Le n° national d'... im...
	Couverture: 68	Qualité: Assuré
Identité assuré	Nom usuel:	Prénom:
	Nom famille:	
Caisse rattachement	Régime: 01 - Régime Général	
	Caisse: 349 9881 (SERVEUR CNA)	
Attestation AMO	Libellé de l'attestation: 100 % toutes prestations	
	Pièce justificative pour: 100 % liés ALD 1000000 sinon Autres cas non exonérés	
Cas particuliers	Non exonéré	
	100 % liés ALD 1000000, 100 % si privés, maladie, arrêt de travail, maladie... 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % sauf vignettes orange, bleues et produits pharmaceutiques assimilés 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % sauf vignettes orange, bleues et produits pharmaceutiques assimilés Taux Alsace-Moselle 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % sauf vignettes orange, bleues et produits pharmaceutiques assimilés taux rég. local frontalier 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % toute prestation sauf 75 % pharmacie et prothèse dentaire 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % toutes prestations 100 % liés ALD 1000000 sinon 100 % transport hospitalisation Appareillage Autres cas 75 % 100 % liés ALD 1000000 sinon 80 % toute prestation sauf 100 % transport hospitalisation Appareillage 15% Vignettes oranges et produits pharm 100 % liés ALD 1000000 sinon 90 % toute prestation sauf 100 % transport hospitalisation Appareillage 15% Vignettes oranges et produits pharm 100 % liés ALD 1000000 sinon Autres cas taux régime général 100 % liés ALD 1000000 sinon Taux Alsace-Moselle 100 % liés ALD 1000000 sinon Taux PSV	

❖ Si les droits ne peuvent être récupérés, vous pouvez :

- Compléter les informations manuellement
- Ou, en dernier recours, établir une Feuille de Soins Papier (FSP)



Besoin d'aide ou d'une formation ? Contactez notre service support :

par mail à l'adresse suivante [support@logicielsante.com](mailto:support@logicielsante.com) en nous précisant votre demande et vos disponibilités ou par téléphone.

05 35 54 56 99 - Tapez 2